CONCOURS

GAGNEZ VOTRE PISCINE OU VOTRE SPA

D'UNE VALEUR POUVANT ATTEINDRE JUSQU'À 5000$

Aidez-nous à choisir les détaillants, conseillers et installateurs de l'année !

Pourquoi y participer ?

• Pour démontrer votre souci de la satisfaction à la clientèle et ainsi créer un incitatif à acheter dans votre commerce.

• Pour obtenir une rétroaction sur la satisfaction de votre clientèle.

• Pour encourager vos conseillers à se surpasser puisque le gagnant recevra 1000$!

Vous recevrez 1000$ si le gagnant a acheté à votre commerce

Dates à retenir

Lancement du concours:
1er octobre 2023
Période d'éligibilité:
1er octobre 2023 au 30 septembre 2024
Date limite d'inscription:
30 septembre 2024 à 23h59
Date du tirage:
15 octobre 2024
Dévoilement des détaillants et professionnels gagnants:
Lors du Gala de l'ACPQ 2024

Renseignements

acpq.com • info@acpq.com
450 581-0414 / 1-888-581-0414

Étapes à retenir

• Collez l'autocollant avec le code QR sur le bureau du conseiller afin que le client soit en mesure de le scanner au moment de l'achat.

• Remettez un coupon papier aux clients n'ayant pas accès à leur cellulaire lors de l'achat.

• Incitez votre équipe, dont vos conseillers et installateurs, à faire connaître le concours à tous vos clients. Courez ainsi la chance que votre commerce soit reconnu Détaillant de l'année, qu'un de vos conseillers soit choisi conseiller de l'année ou qu'un de vos installateurs soit l'installateur de l'année.

• Parlez de sécurité avec vos clients et courrez la chance d'être choisi Détaillant sécuritaire de l'année.

• Accrochez vos affiches aimantées sur vos piscines afin de rappeler aux clients qu'acheter chez vous peut porter chance.

ACPQ
depuis 1973
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE PISCINES AU QUÉBEC